Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_48-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°48-2026 8 juillet 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Avis préalable sur la désignation des représentants des collectivités au comité social territorial.

Séance du : 8 juillet 2026
Date de la convocation : 30 juin 2026
Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE
Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 27

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 25

- Collège des affiliés : 20

Danièle BEAUX-SPEYSER, Arthur BOIX-NEVEU, Vincent BOULNOIS, Jean-Marc BUTTARD, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Jean-Marc DRIVET, François DUNAND, Christian EXCOFFON, Nathalie FONTAINE, Jean-Pierre GUILLAUD, Valentin HACHET, Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Philippe ROLLET, Stéphane ROULET, Lucien SPIGARELLI, Jean-Maurice VENTURINI, Céline YACONO

- Collège spécifique : 5

Michelle BRAUER, Sandrine DESROCHES-AFCHAIN, Pascale GAGNIEUX, Alain MOUGNIOTTE, Olivier THEVENET

Etaient représentés : 2

- Collège des affiliés : 1

Béatrice SANTAIS (pouvoir à Nathalie FONTAINE)

- Collège spécifique : 1

Christian GRANGE (pouvoir à Stéphane ROULET)

Etaient présents ou représentés : 27
Nombre de votants : 12

Était excusé M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 · Parc d'activités Alpespace · 113, voie Albert Einstein · Francin · 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 · Fax : 04 79 70 84 84 · www.cdg73.fr · contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_48-DE

DELIBERATION N° 48-2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Avis préalable sur la désignation des représentants des collectivités au comité social territorial.

Monsieur le Président rappelle que le comité social territorial (CST) est une instance consultative chargée d'émettre un avis, préalablement à la prise de décision des collectivités qui en dépendent, pour les questions collectives liées aux conditions de travail, à l'organisation et au fonctionnement des services.

La formation spécialisée du CST traite les questions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Les collectivités et établissements publics affiliés au Cdg73 et employant moins de 50 agents relèvent du CST du Cdg73 et de sa formation spécialisée.

L'article R252-31 du code général de la fonction publique prévoit qu'au sein du comité social placé auprès d'un Centre de gestion, les membres du comité représentant les collectivités territoriales et leurs établissements sont désignés par le président du Centre de gestion parmi :

1° Les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au Centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration du Centre issus de ces mêmes collectivités et établissements ;
2° Les agents des collectivités et établissements mentionnés au 1° ou les agents du Centre de gestion.

Il convient dès lors de désigner 6 membres titulaires et 7 membres suppléants parmi les représentants des collectivités et établissements publics de moins de 50 agents. Le conseil d'administration doit émettre un avis préalable à la désignation qui interviendra par arrêté du Président.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le code général de la fonction publique et notamment son article R252-31,

SUR proposition du Président du Centre de gestion,

DONNE un avis favorable à la désignation au comité social territorial des représentants des collectivités suivants :

- Mme Valérie ANDRÉ, Maire de Domessin,
- M. Jean-Marc BUTTARD, Maire d'Avrieux,
- Mme Colette PIGNIER, Adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix,
- Mme Céline YACONO, Maire de Pont-de-Beauvoisin,
- M. Christophe ROBERT, Maire de Saint-Michel de Maurienne,
- M. Max POLLET, 1er adjoint au Maire du Montcel,

en qualité de représentants titulaires.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_48-DE

- Mme Danièle BEAUX-SPEYSER, Maire de Drumettaz-Clarafond,
- M. Olivier BOGNIER, Maire délégué de Naves - La Léchère,
- M. Humberto FERNANDES, Maire de Modane,
- M. Dominique ASSIER, Conseiller municipal de Fréterive,
- M. Dominique CALLOUD, Adjoint au Maire de Tresserve,
- Mme Angélique VIAL, Maire des Echelles,
- M. Jean-Pierre GUILLAUD, Maire de Myans.

en qualité de représentants suppléants.

La délibération est adoptée à l'unanimité, seuls ayant pris part au vote les administrateurs des communes et établissements publics employant moins de 50 agents.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 8 juillet 2026
Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Fabrice PANNEKOUCKE